

## Annexe II

### Formation conduisant à la délivrance du certificat d'aptitude au commandement à la petite pêche Horaires, programme et compétences attendues

#### Horaires d'enseignement

<b>FORMATION MODULAIRE</b>		
Matières	Cours	Pratique
<b>Module P1-0 (Navigation au niveau de direction)</b>		
Navigation	20 h	8 h
Météorologie	4 h	-
Règle de barre, balisage, signaux	12 h	-
Manceuvre (portuaire et navigation)	4 h	8 h
<i>Total module P1-0</i>	<i>56 h</i>	
<b>Module P3-0 (Entretien et réparation au niveau de direction)</b>		
Entretien et réparation	16 h	24 h
<i>Total module P3-0</i>	<i>40 h</i>	
<b>Module NP-0 (Module National Pont au niveau de direction)</b>		
Vie sociale et professionnelle	14 h	-
Réglementation	8 h	-
Gestion	6 h	
Initiative locale	17 h	-
<i>Total module NP-0</i>	<i>45 h</i>	
<b>TOTAL FORMATION MODULAIRE HORS FORMATIONS SPECIFIQUES (hors évaluations finales orales)</b>		<b>141 h</b>
<b>FORMATIONS SPECIFIQUES</b>		
Formation sécurité pour les personnels appelés à servir à bord des navires armés à la petite pêche ou à la pêche côtière de moins de 12 mètres approuvée par le ministre chargé de la mer	16 h*	
Enseignement médical niveau I (EM I)	11 h	
Certificat restreint d'opérateur (CRO)	24 h	
<b>Total formations spécifiques</b>	<b>51 h</b>	
<b>TOTAL FORMATION « CACPP »</b>		<b>192 h</b>

\* L'unité de valeur « prévention et secours civiques de niveau 1 (UV-PSC1) n'est pas comprise car elle est dispensée dans le cadre de l'EM I également requis.

**MODULE P1-0**  
**NAVIGATION AU NIVEAU DE DIRECTION**  
**(Durée : 56 h)**

Capacités générales :

- être capable de déterminer la position du navire en vue de terre et en navigation côtière en utilisant les amers et les aides à la navigation ;
- être capable de comprendre les documents nautiques de base (cartes, annuaire des marées, informations disponibles à la capitainerie) ;
- être capable d'effectuer une navigation en toute sécurité en accord avec le RIPAM, à proximité des côtes de la zone d'activité, dans les zones portuaires et en sortie ou entrée de port ;
- être capable de manœuvrer en toutes circonstances, compte tenu de la taille des navires concernés et dans des situations spécifiques aux abords de la zone d'activité.

<b>Navigation (cours : 20 h ; TP : 8 h)</b>		
<b>Contenu</b>	<b>Capacités attendues</b>	<b>Observations</b>
Les coordonnées géographiques, (latitude, longitude, définition du mille, du nœud) et la carte marine.	Mesurer les coordonnées d'un point. Porter et relever un point sur des cartes de différentes échelles. Mesurer les distances et les vitesses en utilisant les unités appropriées sur des cartes de différentes échelles. Exploiter les symboles de la carte marine.	
Mesure des directions (caps, relèvements, alignements)	Déterminer une direction sur la carte. Utiliser un compas de relèvement.	
La navigation à l'aide de satellites de radiolocalisation	Décrire le principe de fonctionnement de ces appareils. Interpréter correctement les données des appareils.	
Sondeur	Décrire le principe de fonctionnement des sondeurs. Interpréter correctement les données des sondeurs.	
La marée	Définir les termes liés à la marée : pleine mer, basse mer, flux (ou flot), Reflux (ou jusant), étale, marnage, durée, vive eau, morte eau, coefficient, courbe de marée. Utiliser l'annuaire des marées des ports de France pour les ports principaux et les ports rattachés. Calculer une hauteur d'eau par la règle des douzièmes connaissant les heures de basse mer et de pleine mer et l'amplitude de la marée. Déterminer la profondeur.	
Documents nautiques.	Faire un choix judicieux des documents appropriés à la situation dans les publications du Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM) ou autres. Exploiter ces documents.	<b><u>TP : 8 heures</u></b>
Utilisation des appareils d'aide à la navigation, principalement GPS et cartes électroniques, pilote automatique et sondeur.	Utiliser les principales fonctions de ces appareils Prendre en compte les précautions d'emploi.	

<b>Météorologie (cours : 4 h)</b>		
<b>Contenu</b>	<b>Capacités attendues</b>	<b>Observations</b>
Principaux termes du vocabulaire Météorologique maritime	Définir les termes : pression atmosphérique, isobares, dépression, anticyclone, vent (direction du vent par rapport aux isobares). Action du vent sur le navire : la dérive. Principaux phénomènes météorologiques locaux. Vagues et houle.	
Information météorologique	Exploiter les informations météorologiques (messages vocaux et écrits, cartes météorologiques, etc. )	

<b>Règles de barre (cours : 12 h)</b>		
<b>Contenu</b>	<b>Capacités attendues</b>	<b>Observations</b>
Règles de barre et de route	Manœuvrer conformément aux règles de barre et de route.	
Balisage de type A et B	Décrire les marques du balisage. Identifier le balisage sur la carte. Exploiter le balisage local (A ou B) de jour et de nuit.	
Feux et signaux	Identifier, de jour et de nuit, les marques et feux d'un navire.	
Trafic dans la zone côtière locale.	Décrire le trafic local et les conséquences sur la navigation.	

<b>Manœuvre – portuaire et navigation (cours : 4 h ; TP : 8 h)</b>		
<b>Contenu</b>	<b>Capacités attendues</b>	<b>Observations</b>
Manœuvre (Théorie)	Les effets du gouvernail et de l'hélice, du vent et de la mer sur le navire. Dispositions à prendre pour des manœuvres particulières : remorquage, repêchage d'un homme à la mer, assistance d'un navire en détresse. Manœuvres dans le mauvais temps et précautions à prendre à son arrivée.	
Manœuvre (Pratique)	Tenir un cap, un alignement. Modifier sa route en fonction des conditions de mer, vent, courant. Accoster, amarrer, mouiller, prendre un coffre. Repêcher un homme à la mer. Prendre les dispositions pour un remorquage.	<b><u>TP : 8 heures</u></b>

**MODULE P3-0**  
**ENTRETIEN ET REPARATION AU NIVEAU DE DIRECTION**  
(Durée : 40 h)

Capacités générales :

- être capable de comprendre les méthodes de construction d'un navire jusqu'à 9 mètres ;
- être capable d'entretenir le matériau de construction ;
- conduire et assurer l'entretien du moteur diesel ou hors-bord de son navire et gérer les pannes courantes.

<b>Entretien et réparation (cours : 16 h ; TP : 24 h)</b>		
<b>Contenu</b>	<b>Capacités attendues</b>	<b>Observations</b>
Description du navire	Identifier et nommer les principaux éléments de structure d'un navire jusqu'à 9 mètres LHT. Exploiter et comprendre le vocabulaire maritime qui s'y rattache.	
Notions générales d'entretien de la coque	Décrire les principales opérations d'entretien que l'on doit réaliser sur un navire jusqu'à 9 mètres LHT. Décrire les particularités pour le polyester.	
Notions élémentaires de stabilité.	Décrire les conditions d'équilibre du navire. Apprécier les effets des mouvements horizontaux et verticaux de poids à bord. Apprécier les effets des carènes liquides.	
Propulsion du navire	Décrire le moteur in-board, le moteur hors-bord. Citer les principes de fonctionnement. Citer les opérations de vérification avant mise en marche Citer les paramètres à surveiller en fonctionnement. Diagnostiquer les pannes courantes.	
Réparation et entretien (Pratique)	Réaliser la réparation et l'entretien de la coque, du gouvernail et de l'hélice.  Réaliser l'entretien courant, préventif et curatif, d'un moteur hors-bord et d'un diesel de petite cylindrée.	<b><u>TP : 24 heures</u></b>

**MODULE NP-0**  
**MODULE NATIONAL PONT AU NIVEAU DE DIRECTION**  
**(Durée : 45 h)**

Capacités générales :

- décrire le cadre d'exercice de la profession de marin ;
- appliquer la réglementation relative à son activité, sa zone de pêche, à son navire et à la commercialisation de sa pêche ;
- être capable de comprendre et participer à l'élaboration du plan de financement de son navire ;
- être capable de gérer son entreprise maritime ;
- être capable de comprendre et d'exploiter l'environnement local de l'exercice de sa profession.

<b>Vie sociale et professionnelle (cours : 14 h)</b>		
<b>Contenu</b>	<b>Capacités attendues</b>	<b>Observations</b>
L'administration chargée de la mer	Décrire l'organisation et le rôle de l'administration chargée de la mer. Décrire l'organisation et le rôle des CROSS.	
Le navire	Énoncer et définir les différents éléments d'identification du navire (nom, immatriculation, francisation, jaugeage). Décrire les différentes marques du signalage extérieur (pavillon). Énoncer les catégories de navigation et d'armement à la pêche, au commerce, en NUC (à la plaisance) et expliquer leurs conséquences sur l'armement du navire (équipage, matériel de sécurité). Énumérer les visites de sécurité du navire. Préciser les circonstances dans lesquelles les visites de sécurité devront être passées. Énumérer et préciser l'objectif des différents titres de sécurité et documents obligatoires à bord.	
Le marin	Décrire les conditions d'exercice de la profession, Énumérer les procédures et les documents de constatation et de tenue à jour des services embarqués (livret professionnel maritime, rôle d'équipage, ...).	
Le patron	Citer ses attributions et responsabilités, Décrire les formalités en cas d'événement de mer.	
Les organisations professionnelles	Citer les organisations professionnelles et indiquer leur rôle.	

<b>Réglementation (cours : 8 h)</b>		
<b>Contenu</b>	<b>Capacités attendues</b>	<b>Observations</b>
La réglementation des pêches	Citer les grandes composantes de la réglementation des pêches européennes et françaises.	
Environnement et développement durable	Citer et appliquer les normes et exigences liés à l'environnement et au développement durable. Décrire les principes de la réglementation en matière de police des pêches maritimes.	
Conservation des captures	Citer et appliquer les exigences liées à la conservation.	
Commercialisation des produits de la pêche	Citer les normes de qualité liées à la commercialisation Citer et appliquer les exigences liées à la commercialisation.	

<b>Gestion (cours : 6 h)</b>		
<b>Contenu</b>	<b>Capacités attendues</b>	<b>Observations</b>
Notions simplifiées de gestion et de comptabilité de l'entreprise de pêche	Décrire les grandes composantes de la comptabilité d'une entreprise de pêche artisanale.	

<b>Initiative locale (cours : 17 h)</b>		
<b>Contenu</b>	<b>Capacités attendues</b>	<b>Observations</b>
Techniques de pêche	Décrire les différents types de pêche locale. Justifier l'organisation du pont d'un navire de pêche du point de vue de l'ergonomie et de la sécurité en fonction du type de navire de pêche. Décrire et mettre en œuvre les engins de pêche liés à la pêche locale. Présenter les précautions à prendre pour la mise en œuvre de ces techniques de pêches.	
Commercialisation des produits de la mer	Décrire les grandes lignes et orientations des marchés locaux des produits de la mer.	
Les organisations professionnelles, les coopératives,...	Décrire et citer les instances locales.	

## Annexe III

### Conditions d'obtention des modules conduisant à la délivrance du certificat d'aptitude au commandement à la petite pêche

Les modules nécessaires à l'acquisition du certificat d'aptitude au commandement à la petite pêche sont au nombre de trois :

- Module P1-0 (Navigation au niveau de direction),
- Module P3-0 (Entretien et réparation au niveau de direction),
- Module NP-0 (Module National Pont au niveau de direction).

L'évaluation des modules dont le programme correspond au référentiel figurant en annexe II du présent arrêté est constituée de plusieurs épreuves conformément au tableau ci-dessous :

Épreuves	Coefficients	Modalités d'évaluation	Durée
<b>Module P1-0 (Navigation au niveau de direction)</b>			
Navigation / Météorologie	1	Une épreuve finale orale	-
Règles de barre, feux, balisage	1	Une épreuve finale orale	-
Manœuvre	1	Une épreuve pratique en cours de formation	-
<b>Module P3-0 (Entretien et réparation au niveau de direction)</b>			
Entretien / Maintenance / Stabilité	1	Une épreuve finale orale	-
<b>Module NP-0 (Module National Pont au niveau de direction)</b>			
Réglementation / Économie / Gestion	1	Une épreuve finale orale	-
Initiative locale	1	Une épreuve finale orale	-

La note obtenue au module est constituée par la moyenne arithmétique des notes obtenues aux épreuves constituant le module. Le module est acquis si la note moyenne est égale ou supérieure à 10/20.

Sont éliminatoires :

- une note égale à zéro à l'une des épreuves du module,
- une note inférieure à 10 à l'épreuve « Règles de barre, feux, balisage ».